



CALAS PAINTBALL  
La Chamary  
42120 Saint Vincent de Boisset  
Siren : 754089407  
Tél : 07 81 390 390  
[contact@calas-paintball.com](mailto:contact@calas-paintball.com)

## **AUTORISATION PARENTALE**

(Une autorisation par enfant)

Je soussigné(e) Madame, Monsieur .....  
Père – Mère – Tuteur – Tutrice (responsable légal) de .....  
Demeurant : .....

N° de Téléphone en cas d'urgence : .....

N° de Sécurité Sociale du mineur : .....

Age du participant : .....

Si le tuteur légal mentionné ci dessus n'est pas l'accompagnant pour la prestation sur le site de CALAS PAINTBALL  
merci de nous indiquer le nom de la personne qui aura la responsabilité de l'enfant pour cet événement :

Madame, monsieur : .....

Demeurant : .....

Téléphone : .....

### **➤ Décharge Responsabilité**

- autorise mon enfant à pratiquer le paintball sur le site extérieur de la société CALAS PAINTBALL situé sur la commune de St Vincent de Boisset.
- confirme que mon enfant est apte à pratiquer cette activité physique.
- autorise le gérant de la société CALAS PAINTBALL à prendre toutes mesures utiles en cas d'urgence (Transport, admission en centre hospitalier, anesthésie locale ou générale) et déclare que cette autorisation est valable pour la durée de prise en charge de l'enfant, transport compris.

### **➤ Rappel de sécurité et du règlement pour mineur participant à l'événement**

Votre enfant mineur doit respecter les engagements ci-dessous cités, sinon le responsable du site de la société CALAS PAINTBALL pourra annuler sa location, ou son accès terrain sans aucune justification, et sans aucun remboursement pour le non-respect des consignes suivantes :

- L'obligation de conserver son masque dans les zones où le port est obligatoire.
- L'obligation de garder la capote de canon (ou bouchon de canon) + la sécurité de son lanceur hors zones de jeu.
- L'obligation de ne pas effectuer de tir de bille(s) au-dessus des filets de sécurité délimitant le terrain.
- L'obligation de ne pas réutiliser toutes billes ce trouvant au sol.
- Le mineur est seul responsable de tout le matériel mis à sa disposition par la société CALAS PAINTBALL (En cas de perte ou détérioration du matériel, la société CALAS PAINTBALL, seront en droit de lui réclamer des pénalités pécuniaires supplémentaires)
- Le mineur s'engage à respecter les mesures de sécurité, et à ne pas tirer sur ses camarades de jeu à moins de 5 mètres.
- L'obligation de ne pas être sous l'emprise de toutes substances pouvant altérer mes capacités physiques, sensorielles, morales ou mentales (stupéfiants, alcool, médicaments,...).
- L'obligation de respecter, et ne pas contester les informations et indications donner par l'animateur.
- L'obligation de respecter les lieux, notamment ne pas laisser de détritrus sur le terrain
- Toutes violences physiques, verbales ou morales sont proscrites sur le site.
- En cas de vol sur les parkings ou dans l'enceinte du site, la direction décline toute responsabilité

Chaque participant demeure responsable de ses actes au regard des articles 1382 et suivants du code civil.

## ➤ Droit à l'image

autorise     n'autorise pas

La société CALAS PAINTBALL à utiliser des images fixes ou audiovisuelles sur tous supports, sur lesquelles, le mineur participant à l'événement pourrait apparaître, y compris les documents publicitaires, dans le cadre de toutes activités liées à la société.

Je reconnais avoir été pleinement informé(e) qu'en cas de refus de ma part, l'association serait amené à refuser à mon enfant la possibilité de figurer sur toutes photos individuelles ou collectives susceptibles d'être prises dans le cadre de cette journée.

,

Date :

A :

Signature du ou des parents / tuteurs légaux :  
(Mention lu et approuvé)

Signature de l'enfant mineur participant à l'événement :  
(Mention lu et approuvé)